**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Consultant National**

**Termes de référence pour** **l’évaluation finale du projet «**Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée-AbE **»**

1. **INTRODUCTION**

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l’EF du projet intitulé « Adaptation basée sur les Écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée, PIMS 5176 » mis en œuvre par le PNUD. Le projet a démarré le 15 juin 2016 et se trouve actuellement dans sa 6e année de mise en œuvre. Le processus d’EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM ».

[**http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE\_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf**](http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf)

[**http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/documents/update-2021/UNDP\_Evaluation\_Guidelines\_FR\_June%202021.pdf**](http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/documents/update-2021/UNDP_Evaluation_Guidelines_FR_June%202021.pdf)

1. **CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET**

La Guinée est divisée en quatre régions : la Basse-Guinée (ou Guinée maritime), la Moyenne-Guinée, la Haute-Guinée et la Guinée forestière. Les régions sont basées sur les caractéristiques biophysiques, notamment le climat et la végétation, mais aussi sur des caractéristiques culturelles dominantes.

Les prévisions de changement climatique dans le Plan Action National d’Adaptation (PANA, 2007) montrent une forte diminution des précipitations (-31 % par rapport à la moyenne actuelle d'ici à 2050) et une augmentation modérée de la température, entre +0,5 °C et +4,8 °C (dans un scénario global de 4,5 °C en moyenne d'ici à 2100). En revanche, les scénarios les plus récents et spécifiques pour le bassin du Niger en Guinée extraits du portail climatique de la Banque mondiale prédisent des changements marginaux dans la moyenne des précipitations (positive, négative ou inchangée) et de légères augmentations de température. Les modèles de changement climatique mis à l'échelle impliquent, cependant, un niveau plus élevé d'incertitude dans les prédictions. Certains auteurs recommandent aux praticiens d'utiliser des modèles imbriqués pour la région et le pays, mais ceux-ci sont encore en cours de développement. Dans tous les cas, le PANA souligne que la Haute-Guinée, ainsi que la Guinée maritime et la Moyenne-Guinée, sont les régions du pays les plus sensibles aux impacts négatifs du changement climatique.

Selon les indicateurs de vulnérabilité présentés dans le PANA, la **Région de Haute-Guinée**, avec le bassin supérieur du fleuve Niger, est le point géographique central de ce projet pour lequel une approche fondée sur les écosystèmes a été mise en priorité.

Le projet est conçu pour lutter contre le risque supplémentaire que représente le changement climatique pour les communautés vulnérables dans le Haut Bassin du Niger et ce, à travers l’approche basée sur les écosystèmes. Il permettra d’améliorer la résilience des écosystèmes et de renforcer leur fonctionnalité à travers le paysage, comme une mesure d’adaptation au changement climatique. L’accent sera mis sur la gestion des bassins versants et les pratiques durables de gestion et d’utilisation des terres. Le projet contribuera au renforcement des capacités des acteurs concernés à s’adapter à un avenir climatique difficile.

Les résultats spécifiques du projet sont :

* **Résultat 1 : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables face au changement climatique dans des sites sélectionnés à travers l’approche basée sur les écosystèmes**
* R1.1 : L’aménagement adaptatif du paysage au climat pour le renforcement de la résilience est réalisé ;
* R1.2 : Le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d’aménagement paysager est renforcé, y compris à travers la formation et l’établissement de partenariats pour appuyer le processus, en particulier au niveau local ;
* R1.3 : la réhabilitation adaptative au climat dans des sites critiques dans le sous bassin du Haut Niger est réalisée ;
* R1.4 : Les pratiques d’utilisation des terres sont adaptées aux risques du changement climatique.
* **Résultat 2 : Renforcement des capacités et des systèmes d’information pour l’intégration du changement climatique dans les plans, politiques et stratégies aux niveaux national, régional et local**
* R2.1 : La gestion des risques climatiques et la résilience sont intégrés dans la planification de la gestion des ressources naturelles et la budgétisation dans les ministères, les préfectures et les sous-préfectures de la région d Haute Guinée ;
* R2.2 : Un système d’information géographique pour le Haut Bassin du Niger est mis en place et maintenu à travers un partenariat entre la Direction Nationale de la Météorologie et le Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts ;
* R2.3 : Les stations météorologiques de Faranah, Kissidougou, Kankan et Mandiana sont réhabilitées et sont capables de développer et diffuser des produits d’alerte précoce pour évaluer les données climatiques existantes et nouvelles ;
* R2.4 : Les bénéfices écologiques, économiques et sociaux dans la zone du projet sont documentés.

Le projet intervient dans 11 communes rurales des préfectures de Mandiana, Kouroussa, Faranah et Kissidougou de la Guinée pour un budget total de 8.750.000 $US dont 8.000.000 $US du FEM, 600.000$US du PNUD et 150.000 $US du Gouvernement Guinéen qui intervient aussi en nature à hauteur de 114.180.000$US.

Le projet contribue aux ODD 1, 12, 13 et 15 et est aligné aux priorités nationales PNDES 2016-2020, aux plans cadres des nations unies pour l’aide au développement (PNUAD 2013-2017, PNUAD 2018-2022), aux plans stratégiques du PNUD (2014-2017, PS 2018-2021, PS 2022-2015), aux documents de programme pays du PNUD Guinée (CPD 2013-2017, CPD 2018-2022) et aux signatures de solutions du PNUD (Pauvreté, Résilience et Environnement).

Le projet a fait l’objet d’une évaluation à mi-parcours en 2019 dont les principales conclusions sur la stratégie du projet, les progrès vers la réalisation des résultats, la mise en œuvre’ et la gestion réactive, l’efficience, la durabilité et le genre sont satisfaisantes malgré le retard dans le démarrage effectif des activités (environ 9 mois de retard).

La pandémie de Covid-19 en [Guinée](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guin%C3%A9e) a démarré officiellement le 12 mars 2020. A la date du 22 juin 2022, la guinée a enregistré 36 597cas confirmés, 442 décès et 36 113 guéris. Des mesures de prise en charge sont édictées et sont en train d’être mises en œuvre malgré les difficultés que traverse le pays. Un plan d'urgence national dynamique a été élaboré à cet effet pour apporter des mesures d’accompagnement.

Les mesures restrictives notamment la limitation des déplacements, le regroupement de personnes (ateliers) a impacté la réalisation de certaines activités du projet.

1. **OBJECTIF DE L’EF**

Le rapport d’EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l’amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d’EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l’étendue des réalisations du projet.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet AbE sur la période 2016-2022. De façon spécifique il s’agira : (i) d’apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) la cohérence par rapport aux normes et aux critères internationaux du point de vue de la prise en compte des priorités globales, qui constitue un autre angle d'approche (iii) d’apprécier la stratégie de mise en œuvre du projet ; (iv) d’apprécier l’efficacité et l’efficience de la mise en œuvre du projet (v) d’apprécier les effets et l’impact sur les populations bénéficiaires et l’environnement. vi) examiner la stratégie du projet et les risques concernant la durabilité des résultats du projet.

1. **APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L’EF**

Le rapport d’EF doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L’équipe de l’EF doit examiner toutes les sources d’information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L’équipe de l’EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l’approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d’EF sur le terrain.

L’équipe de l’EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l’équipe projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d’autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l’EF. Cette mobilisation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, notamment la Direction Nationale des Forêts et de la Faune; les agences d’exécution/mise en œuvre (le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, le PNUD), les hauts fonctionnaires et les chefs d’équipes/de composantes, les experts et les consultants clés dans le domaine concerné, le comité de pilotage du projet, les bénéficiaires du projet, les services sectoriels (Direction Nationale de la Météorologie, Direction Nationale de l’Hydrologie, La Direction Nationale de la Décentralisation, L’Agence Nationale de l’Aquaculture en Guinée, Direction Nationale de l’agriculture, la Direction Nationale de l’Elevage), le monde universitaire (l’ISAV de Faranah, l’ENATEF de Mamou, les autorités locales et les OSC, etc. En outre, l’équipe de l’EF est censée effectuer des missions sur les sites du projet notamment dans les 11 communes rurales : préfecture de Kouroussa (communes rurales de Cissela, Sanguiana, Banfélé et Douako), préfecture de Mandiana (Communes rurales de Kantoumanina et Dialakoro), préfecture de Faranah (communes rurales de Beindou et Passaya) et préfecture de Kissidougou (communes rurales de Sangardo, Albadariah et Gbangbadou).

La conception et la méthodologie spécifiques de l’EF devraient ressortir des consultations entre l’équipe de l’EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l’EF et répondre aux questions d’évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L’équipe de l’EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, ainsi que d’autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d’EF.

L’approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l’évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d’EF et faire l’objet d’une discussion approfondie et d’un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l’équipe de l’EF.

Le rapport final doit décrire l’ensemble de l’approche adoptée pour l’EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l’approche de l’évaluation.

Ainsi, toute limitation rencontrée au cours du processus de l’évaluation finale et toute approche/méthodologie d'évaluation ajustée, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire pour mettre en œuvre l'évaluation de manière efficace, y compris des conseils de sécurité, des examens documentaires approfondis, le recours principal à des consultants nationaux, des réunions virtuelles des parties prenantes et des entretiens virtuels par les évaluateurs, doivent être détaillées dans le rapport initial de démarrage et le rapport final de l’évaluation finale.

1. **PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EF**

L’EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l’Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM : [***http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE\_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pd****f*](http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf)

La section du rapport d’EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d’EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d’un astérisque (\*).

Constatations

1. Conception/élaboration du projet

* Priorités nationales et appropriation par le pays
* Théorie du changement
* Égalité des sexes et autonomisation des femmes
* Mesures de protection sociale et environnementale
* Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion

1. Mise en œuvre du projet

* Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
* Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
* Financement et cofinancement du projet
* Suivi et évaluation : conception à l’entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)
* Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (\*) et agence d’exécution (\*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (\*)
* Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

1. Résultats du projet

* Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l’EF et en notant les réalisations finales
* Pertinence (\*), Efficacité (\*), Efficience (\*) et réalisation globale du projet (\*)
* Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (\*), environnementale (\*) et probabilité globale de durabilité (\*)
* Appropriation par les pays
* Égalité des sexes et autonomisation des femmes (genre)
* Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
* Additionnalité du FEM
* Rôle de catalyseur / Effet de réplication
* Progrès vers l’impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

* L’équipe de l’EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d’EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d’énoncés de faits fondés sur l’analyse des données.
* La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s’inscrire dans la logique des constatations de l’EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l’évaluation et donner des pistes de réflexion pour l’identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes.
* Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l’attention des utilisateurs cibles de l’évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l’évaluation.
* Le rapport d’EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l’évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d’évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d’autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c’est possible, l’équipe de l’EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
* Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d’EF intègrent l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes.

Le rapport d’EF comprendra un tableau de notations d’évaluation, comme présenté ci-dessous :

**Tableau 2 des TdR : Tableau de notations d’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| Suivi et évaluation (S&E) | Note[[1]](#footnote-1) |
| Conception du S&E à l’entrée |  |
| Mise en œuvre du plan de S&E |  |
| Qualité globale du S&E |  |
| Mise en œuvre et exécution | Note |
| Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD |  |
| Qualité de l’exécution par le partenaire de mise en œuvre |  |
| Qualité globale de la mise en œuvre/exécution |  |
| Évaluation des résultats | Note |
| Pertinence |  |
| Efficacité |  |
| Efficience |  |
| Note de la réalisation globale du projet |  |
| Durabilité | Note |
| Ressources financières |  |
| Socioéconomique |  |
| Cadre institutionnel et de gouvernance |  |
| Environnementale |  |
| Probabilité globale de durabilité |  |

1. **CALENDRIER**

La durée totale de l’EF sera de 30 jours ouvrables sur une période de 10 semaines à compter de la date de signature du contrat. Le calendrier provisoire de l’EF est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Calendrier | Activité |
| 31 juillet 2022 | Clôture des candidatures |
| 5 août 2022 | Sélection de l’équipe de l’EF |
| 8 août 2022 | Période de préparation de l’équipe de l’EF (communication des documents de projet) |
| 11 août 2022 (3 jours) | Examen des documents et préparation du rapport initial d’EF |
| 13 août 2022 | Finalisation et validation du rapport initial d’EF – au plus tard au début de la mission d’EF |
| 15 août 2022 jours (15 jours) | Mission d’EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc. |
| 2 septembre 2022 | Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d’EF |
| 12 septembre 2022 (10 jours) | Préparation du projet de rapport d’EF |
| 13 septembre 2022 | Diffusion du projet de rapport d’EF pour commentaires |
| 20 septembre 2022 | Intégration des commentaires sur le projet de rapport d’EF dans la piste d’audit et finalisation du rapport d’EF |
| 21 septembre 2022 | Restitution avec les parties prenantes |
| 05 octobre 2022 | Traduction du rapport d’évaluation finale du français vers l’anglais |
| 08 octobre 2022 | Date prévue de l’achèvement de l’ensemble du processus d’EF |

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d’EF.

1. **ÉLÉMENTS LIVRABLES DANS LE CADRE DE L’EF**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| # | Élément livrable | Description | Calendrier | Responsabilités |
| 1 | Rapport initial d’EF | L’équipe de l’EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l’EF | Au plus tard deux semaines avant la mission d’EF : ***(*13 août 2022***)* | L’équipe de l’EF soumet le rapport initial à l’unité mandatrice et à la direction du projet |
| 2 | Présentation | Premières constatations | Fin de la mission d’EF : (**2 septembre 2022***)* | L’équipe de l’EF présente ses constatations à l’unité mandatrice et à la direction du projet |
| 3 | Projet de rapport d’EF | Projet de rapport complet *(rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’Annexe C des TdR)* avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d’EF : *(***13 septembre 2022***)* | L’équipe de l’EF soumet le projet de rapport à l’unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l’unité coordinatrice du projet et le PFO FEM |
| 5 | Rapport final d’EF\* en Français + piste d’audit | Rapport final révisé et piste d’audit de l’EF dans laquelle l’EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’EF *(voir le modèle en Annexe H des TdR)* | Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : *(***21 septembre 2022***)* | L’équipe de l’EF soumet les deux documents à l’unité mandatrice |
|  | Rapport final d’EF\* en Anglais avec tous les annexes | Rapport final d’EF\* traduit en Anglais avec tous les annexes | **05 octobre 2022** | L’équipe de l’EF soumet le rapport en anglais |

\*Tous les rapports finaux d’EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d’évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l’analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d’évaluation du PNUD[[2]](#footnote-2).

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EF**

La responsabilité principale de gérer l’EF incombe à l’unité mandatrice. L’unité mandatrice de ce projet d’EF est le bureau de pays du PNUD de la Guinée.

L’unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s’assurera que l’équipe de l’EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe projet sera chargée de prendre contact avec l’équipe de l’EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

Les Spécialistes Suivi Evaluation du Bureau pays apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

L’équipe de consultants retenus pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final, conformément aux termes de référence. L’équipe de consultants pourra s’adresser à l’unité mandatrice pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE DE L’EF**

Le ou les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l’évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Une équipe composée de deux évaluateurs indépendants conduira l’EF – un chef d’équipe ayant l’expérience des projets et des évaluations dans d’autres régions et un consultant national du pays. Le chef d’équipe sera responsable de la conception générale, de la rédaction et de la qualité du rapport d’EF, etc. Le consultant national sera chargé de collecter les données, d’évaluer les tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, de travailler avec l’équipe projet pour définir l’itinéraire de la mission d’EF et caler les rendez-vous, etc.

Le ou les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l’évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Dans le contexte restrictif de la COVID-19, il se pourrait que le consultant international travaille avec le consultant national essentiellement à distance. Des dispositions relatives à l'expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance seraient donc un atout. La sélection des consultants visera à maximiser les qualités globales de "l’équipe" dans les domaines ci-dessous.

**Le ou la consultant(e) National(e) doit avoir les qualifications suivantes :**

Éducation

* Être titulaire, au minimum, d’un diplôme de maitrise (Bac+4) en planification du développement, économie du développement, Changement climatique (adaptation et résilience), développement durable, administration ou dans une discipline ou tout autre domaine étroitement lié

Expérience

* Expérience de 5 ans dans des domaines techniques pertinents (changement climatique, information climatique, développement durable)
* Expérience concluante dans l’évaluation d’au moins 3 projets de développement
* Expérience pertinente des méthodes d'évaluation de la gestion axée sur les résultats
* Expérience de travail en Guinée ou dans un pays d’Afrique de l’Ouest, une bonne connaissance de l’administration guinéenne
* Compétences manifestes en matière de communication et d’analyses analytiques
* Une expérience de l'évaluation/examen de projets de développement au sein du système des Nations Unies sera considérée comme un atout
* Une expérience de la mise en œuvre d'évaluations à distance sera considérée comme un atout.

Langue

* Maîtrise du français écrit et parlé.
* La connaissance de l’anglais est un atout.

Consultant(e) National(e)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | | **Note maximum** |
|
| 1 | Être titulaire, au minimum, d’un diplôme de maitrise (Bac+4) en planification du développement, économie du développement, Changement climatique (adaptation et résilience), développement durable, administration | 15 pts |
| 2 | Expérience de 5 ans dans des domaines techniques pertinents (changement climatique, information climatique, développement durable) | 20 pts |
| 3 | Expérience concluante dans l’évaluation d’au moins 3 projets de développement | 20 pts |
| 4 | Expérience pertinente des méthodes d'évaluation de la gestion axée sur les résultats | 5 pts |
| 5 | Expérience de travail en Guinée ou dans un pays d’Afrique de l’Ouest, une bonne connaissance de l’administration guinéenne | 10 pts |
| 6 | Approche méthodologique avec un chronogramme détaillé | 20 pts |
| 7 | Une expérience de l’évaluation/examen de projets de développement au sein du système des Nations Unies | 5 pts |
| 8 | Une expérience de la mise en œuvre d’évaluations à distance | 5 pts |
|  | **Total** | **100 pts** |

1. **CODE DE DÉONTOLOGIE DE L’ÉVALUATEUR**

L’équipe de l’EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l’acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE. L’évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L’évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l’évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d’évaluation doivent être utilisées uniquement pour l’évaluation et non à d’autres fins sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT**

* Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d’EF et après approbation de l’unité mandatrice
* Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d’EF à l’unité mandatrice
* Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d’EF en français et en anglais et après approbation de l’unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d’approbation du rapport d’EF), et une fois soumise la piste d’audit de l’EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %[[3]](#footnote-3)

* Les rapports finaux d’EF en français et en anglais comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l’EF et suit les directives relatives à l’EF.
* Le rapport final d’EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n’a pas été copié et collé à partir d’autres rapports d’évaluation à mi-parcours).
* La piste d’audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES[[4]](#footnote-4)**

Présentation recommandée de la proposition :

1. **Lettre de confirmation d’intérêt et de disponibilité** à l’aide du [modèle](https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx)[[5]](#footnote-5) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** ([Formulaire P11)](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc)[[6]](#footnote-6) ;
3. **Brève description de l’approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
4. **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d’avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l’aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d’intérêt](https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_%20Individual%20Contract_Offerors%20Letter%20to%20UNDP%20Confirming%20Interest%20and%20Availability.docx&action=default). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : [**ic.offres.gn@undp.org**](mailto:ic.offres.gn@undp.org)d’ici *le 07 Aôut à 23H 59 GMT*. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

**Critères d’évaluation de la proposition :** seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

1. **ANNEXES DES TDR**

* Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
* Annexe B des TdR : Dossier d’informations sur le projet, soumis à l’examen de l’équipe de l’EF
* Annexe C des TdR : Contenu du rapport d’EF
* Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d’évaluation
* Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
* Annexe F des TdR : Échelles de notation de l’EF
* Annexe G des TdR : Formulaire d’approbation du rapport d’EF
* Annexe H des TdR : Piste d’audit de l’EF

**Annexe A des TdR : Cadre logique de résultats du projet**

| **#** | **Indicateur\*** | **Ligne de référence** | **Cibles à la fin du projet** | **Source de vérification** | **Risques et Hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif du projet : Réduire la vulnérabilité des communautés locales du bassin supérieur du fleuve Niger aux risques supplémentaires posés par le changement climatique et renforcer leurs résiliences de manière générale à travers une approche axée sur les écosystèmes, qui se concentre sur les bassins versants, les pratiques d'utilisation des terres et la capacité d'adaptation.** | | | | | |
| 1 | *(Indicateur CCA TT №1)*  Nombre de bénéficiaires directs:  a) Nombre de personnes  b) % femmes  c) Evaluation de vulnérabilité (Oui/Non)  *Notes sur les cibles de l’indicateur 1*  (a) Les données du recensement estiment un total de 262 000 hbts dans les 11 sous-préfectures sélectionnées comme sites du projet (PRODOC Tableu 8). Approximativement 50 000 étaient considérés comme des bénéficiaires directs du projet. Cette cible pourrait être revue pendant la phase de lancement.  (b) Comme sur la figure 8 du PRODOC, une moyenne de 51,1% de la population, dans les 11 sous-préfectures sélectionnées comme sites du projet, sont des femmes.  (c) Par rapport à la vulnérabilité, seulement une évaluation qualitative a été menée pendant la phase de préparation du projet mais il reste évident qu’elle est haute et reste climatique et non climatique. Une insécurité alimentaire modérée à grave touche environ 16% de la population cible (PRODOC Tableau 11). | a) 0 (pas de bénéficiaires engagés)  b)n/a (comme l’indicateur 1a=0)  c)non | a) 50 000 dans la zone du projet  b) 51% de femmes  c)oui, et des évaluations informent le S&E de l’ensemble du projet | Enquêtes menées (au début et à la fin du projet)  Comme approximations, les scores/indicateurs de pauvreté et d’insécurité alimentaire au niveau des sites du projet. | Hypothèses :  L'accent sur ​​la résilience naturelle et sociale étendue donne de multiples avantages  Le niveau de vulnérabilité élevé est actuellement dû à la pauvreté, la dépendance aux ressources mais sera aggravé par le changement climatique  Risques:  L’incertitude des données et projections relatives au climat aux niveaux régional et local procure des paramètres insuffisants pour la planification des mesures d’adaptation. |
| 2 | Actions d’adaptation mises en œuvre dans les cadres sous régionaux et régionaux de développement (nombre et type) | *Ventilés par sous-indicateurs ci-dessous* | *Ventilés par sous-indicateurs ci-dessous* | Rapports périodiques du projet validés par des évaluations indépendantes et revues |
| 2a | Actions d’adaptation mises en œuvre en respect des « connaissances et compréhension des risques climatiques » au niveau régional (Kankan et Faranah) et dans les zones du projet | 0 actions | Au moins 2 actions clés mises en œuvre avec succès:  (1) Le plan d’adaptation du paysage au climat est en place  (2) Les technocrates de 2 régions, préfectures et sous-préfectures, communes rurales, des entités de services publics et privés, d’ONGs, OCBs et particulièrement les représentantes des femmes, sont membres de la plateforme technique et bénéficient des actions de renforcement de capacités en termes de compétences de gestion de risques. | Telle que décrite ci-dessus |
| 2b | Actions d’adaptation mises en œuvre, liées aux « activités de démonstrations dans le but de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience avec l’accent sur les capitaux social et naturel » | 0 actions | Au moins 4 actions clés sont mises en œuvre avec succès:  (1) Gestion et restauration des bassins versants à Kankan et Faranah (sites à définir)  (2) Contrôle de l’inondation et del’érosion, protection des riveset enrichissement des forêts (sites à définir) ;  (3) Contrôle anticipé des feux de brousse à Kankan et Faranah (sites à définir)  (4) Gestion du bétail résiliente au climat à Kankan et Faranah (sites à définir) | Telle que décrite ci-dessus |
| **Résultat 1 : La résilience climatique des moyens de subsistance tributaires des ressources naturelles dans les sites du projet est assurée par la sécurisation du flux continu des services agro-écologiques et hydrologiques essentiels dont ils dépendent.** | | | | | |
| Réalisation 1.1 La planification adaptative du paysage au changement climatique pour la résilience dans la zone du Projet est effectuée suivant une approche dynamique et participative.  Réalisation 1.2 L’architecture institutionnelle pour la mise en œuvre du plan d’adaptation du paysage au Climat découlant du Résultat 1.1, est renforcée à travers la formation et les partenariats à établir pour le supporter, en particulier au niveau local.  Réalisation 1.3 La réhabilitation adaptative des Bassins versants au climat est réalisée dans les sites vitaux du sous bassin du Haut Niger, à partir de l’étude de base des investissements limités au sein des bassins versants qui sont très souvent climatiquement « vulnérables  Réalisation 1.4 Les pratiques d’utilisation des terres sont adaptées pour faire face aux défis du changement climatique dus à des écosystèmes résilients graduellement dégradés de façon générale. | | | | | |
| 3 | *(Indicateur CCA TT №2)*  Types et étendue des capitaux renforcés et/ou gérés pour atténuer les effets du changement climatique  *Ventilé par sous-indicateurs ci-dessous à travers les indicateurs 4 à 8 du PRODOC* | *Ventilés par sous-indicateurs ci-dessous* | *Ventilés par sous-indicateurs ci-dessous* | Rapports périodiques validés par des évaluations et revues indépendantes |  |
| 4 | *(Indicateur CCA TT №2a)*  Superficie de terres dégradées réhabilitées | 0 ha | Sites sélectionnés (à définir)  Approximativement 500 hectares par an de terres dégradées sont réhabilités, c’est-à-dire un minimum de 3000 hectares au total à la fin du projet, comme résultats de plusieurs activités sous les réalisations 1.3 et 1.4 | Telle que décrite ci-dessus |  |
| 5 | *(Indicateur CCA TT №2b)*  Superficie de terres « abandonnées » (ou d’anciennes longues jachères) sont reboisées ou récupérées pour ressembler des habitats plus naturels utilisant l’ABE | 0 ha | Sites sélectionnés (à définir)  5,000 ha à la fin du projet comme résultat de plusieurs activités sous les réalisations 1.3 et 1.4 | Telle que décrite ci-dessus  Note : Il doit être souligné ici que le projet ne livrera que les premières étapes de la restauration des forêts et de la brousse, puisqu’une décennie ou plus peut être nécessaire pour que de tels écosystèmes atteignent un minimum de maturité |
| 6 | *(Indicateur CCA TT №2c)*  Superficie de zones humides touchées | 0 ha | Sites sélectionnés (à définir)  Au moins 2 des 4 sites RAMSAR de la zone du projet y compris à travers le contrôle de l’influx et du reflux de l’eau, la surface exacte reste à déterminer, comme résultat de l’Activité 1.4.4 (réhabilitation adaptative au climat de re-humidification des zones humides sélectionnées) | Telle que décrite ci-dessus |
| 7 | *(Indicateur CCA TT №2d)*  Superficie de berges dans les méandres critiques | 0 ha | Sites sélectionnés (à définir)  Un minimum de 2500 ha dans les méandres critiques sera positivement impacté, principalement le long des berges, comme résultat de l’Activité 1.3.2 (réhabilitation de la végétation riveraine et des forêts galléries) | Telle que décrite ci-dessus |  |
| 8 | *(Indicateur CCA TT №2e)*  Superficie de terres sujettes à l’adaptation au CC et à la gestion des feux de brousse | 0 ha | Sites sélectionnés (à définir)  Une superficie approximative de 90 000 ha de zone forestière sensible au feu « hotspots climatiques » près de la Forêt classée de Mafou est estimée bénéficier de la gestion améliorée des feux de brousse | Telle que décrite ci-dessus |  |
| 9 | *(Indicateur CCA TT №3)*  Population bénéficiant de l’adoption de moyens d’existence diversifiés et résilients au changement climatique  a) Nombre de personnes  b) % femmes  c) % de la population cible | a) 0  b) n/a  c) 0 | a) 50 000 personnes  b) 51% de femmes  c) 100% de la population cible | Rapports périodiques du projet validés par des évaluations et revues indépendantes |  |
| **Résultat 2: Le renforcement des capacités et des systèmes d'information pour l'intégration du changement climatique et de l'adaptation dans les plans de gestion nationaux, régionaux, locaux dans les politiques et les pratiques.** | | | | | |
| Réalisation 2.1 La gestion des risques climatiques et la résilience sont intégrées dans la planification et la budgétisation de la GRN conduites par les ministères, préfectures et sous-préfectures concernés en Haute Guinée.  Réalisation 2.2 Un système d’informations géographiques pour le Haut Bassin du Fleuve Niger est établi et maintenu grâce à un partenariat fonctionnel.  Réalisation 2.3 Les stations météo locales à Faranah, Kouroussa, Kissidougou, Kankan et Mandiana sont réhabilitées et sont capables de disséminer des produits d’alerte précoce pour évaluer les données climatiques existantes et nouvelles.  Réalisation 2.4 Les bénéfices écologiques, économiques et sociaux (générés par le projet) sont documentés dans la zone cible à travers l’apprentissage et le feed-back utilisant le modem, des moyens de communication novateurs adaptés localement. | | | | | |
| 10 | *(Indicateur CCA TT №13)*  Les plans sub-nationaux et processus développés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies d’adaptation et mesures- nombre de plans et processus | 0 plans / processus, les PDLs actuels ne reflètent pas les risques climatiques ni les stratégies de renforcement de la résilience | 22 plans / processus développés e renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies et mesures d’adaptation  Cadres et stratégies de développement qui incluent les mesures et budgets de la gestion adaptative au climat  A Kankan:  1 Programme de Développement Régional (PDR) et 2 Plans de développement locaux (PDL) (Kankan et Kouroussa), et 8 au niveau CR (PDL)  A Faranah  1 Programme de Développement Régional (PDR) et 2 Plans de développement locaux (PDL) (Faranah et Kissidougou), et 8 au niveau CR (PDL) | Révision des PDR et PDL comme partie de APR/PIR  Rapports périodiques du projet validés par des évaluations et revues indépendantes | Risques:  Le Processus de révision et d’adoption des PDR, PPD et PDL peuvent être ralentis pour plusieurs raisons qui ne sont pas sous le contrôle du projet.  L’établissement d’un système fonctionnée GIS avec un focus sur le Haute Niger Rivière Basin est adapté au limitations de capacité d’utilisateurs  Hypothèse :  Histoires/témoignages des représentants des sites du projet, groupes cibles ou bénéficiaires sont suffisamment intéressants à interpréter comme stratégies d’adaptation au climat en Guinée |
| 11 | *(Indicateur CCA TT №6)*  Des évaluations de risques et de vulnérabilité menées et d’autres évaluations scientifiques et techniques pertinentes mises à jour | 0 (pas de) systèmes pertinents pour les services d’information climatique dans le Bassin du Haut Niger | 1 système pertinent d’informations géographiques, avec l’accent sur le Bassin du Haut Niger, génère des produits de connaissances divers (à définir et quantifier) et il est et maintenu à travers un partenariat fonctionnel | Rapports périodiques du projet validés par des évaluations et revues indépendantes |
| 12 | *(Indicateur CCA TT №10)*  La capacité des institutions régionales, nationales et sous-nationales pour identifier, hiérarchiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les stratégies et mesures d'adaptation - nombre d'institutions  a) Nombre d'institutions  b) le total de points pour les 5 questions du scoring compris dans les lignes directrices du FEM pour l’indicateur №10 du CCA TT | a) 0 (pas d’institutions)  b) Score total = 0 | a) 14 institutions:  2 préfectures, 4 sous-préfectures, chacun 8 villages, et au le niveau national : le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, plus la Direction Nationale de la Météorologie  b) Total score = 6 | Rapports périodiques du projet validés par des évaluations et revues indépendantes |
| 13 | *(Indicateur CCA TT №9)*  Nombre de personnes formés pour identifier, prioriser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures et stratégies d’adaptation  a) Nombre de personnes  b) % femmes | a) 0 (aucune personne)  b) n/a | a) 1.000 personnes formées  b) Du nombre ci-dessus, il est attendu qu’au moins 30% sont de sexe féminin tenant compte de l’inclusion du genre en Guinée | Rapports périodiques du projet validés par des évaluations et revues indépendantes |  |
| 14 | *(Indicateur CCA TT №5)*  Activités de sensibilisation du public menées et populations atteintes | a) 0 = pas d’histoire/les témoignages sur l’ABE sont encore à être produits ou disséminée  b) 0 personne parmi la population cible a été atteinte par les activités de sensibilisation publique menées par le projet.  c) Desquelles le pourcentage de femmes n’e peut pas être déterminé. | a) Au moins 16 histoires / témoignages sur l’ABE par des représentants des sites du projet, par des groupes ciblés ou de bénéficiaires, et ses histoires / témoignages sont présentés comme des stratégies d’adaptation au climat en Guinée | Résultat spécifique de l’approche d’apprentissage communautaire à intégrer dans un suivi et évaluation formel aussi bien pendant l’évaluation à mi-parcours que pendant l’évaluation finale |  |

**Annexe B des TdR : Dossier d’informations sur le projet, soumis à l’examen de l’équipe de l’EF**

|  |  |
| --- | --- |
| # | Éléments (privilégier les versions électroniques lorsqu’elles existent) |
| 1 | Formulaire d’identification de projet (FIP) |
| 2 | Plan de lancement du PNUD |
| 3 | Document de projet final PNUD-FEM, avec toutes les annexes |
| 4 | Demande d’approbation du directeur |
| 5 | Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (PDRES) et plans de gestion connexes (le cas échéant) |
| 6 | Rapport de l’atelier initial |
| 7 | Rapport d’évaluation à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations |
| 8 | Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP) |
| 9 | Rapports d’avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés) |
| 10 | Rapports de mission de contrôle |
| 11 | Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d’autres réunions (par ex. réunions du Comité d’examen des projets) |
| 12 | Outils de suivi du FEM (de l’approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) |
| 13 | Indicateurs de base FEM/FPMA/FSCC (à partir du FIP, de l’approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ; seulement pour les projets FEM-6 et FEM-7 |
| 14 | Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure |
| 15 | Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement |
| 16 | Rapports d’audit |
| 17 | Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.) |
| 18 | Exemples de supports de communication relatifs au projet |
| 19 | Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants |
| 20 | Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d’emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l’évolution des revenus liés aux activités du projet |
| 21 | Liste de contrats et d’achats d’articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d’information confidentielle) |
| 22 | Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l’approbation du projet par le FEM (c’est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur) |
| 23 | Données sur l’activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles) |
| 24 | Document de programme pays du PNUD (CPD) |
| 25 | Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées |
| 26 | Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CTR, les membres de l’équipe projet et les autres partenaires à consulter |
| 27 | Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet |
| 28 | Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) |
| 29 | Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (PNUAD 2013-2017, PNUAD 2018-2022) |
| 30 | Plan d’Action National d’Adaptation aux Changements Climatiques (PANA, 2007) |
| 32 | Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire 2012-2016 (PNIASA) |
| 33 | Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification |
| 34 | Politique Nationale de l'Environnement, adoptée en 2012 |
| 35 | Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (2002), |
| 36 | Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA vision 2015) |

**Annexe C des TdR : Contenu du rapport d’EF**

|  |  |
| --- | --- |
| i. | Page de titre |
|  | * Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM |
|  | * No projet SIGP PNUD et no projet FEM |
|  | * Calendrier de l’EF et date du rapport final d’EF |
|  | * Région et pays concernés par le projet |
|  | * Domaine focal/Programme stratégique du FEM |
|  | * Agence d’exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet |
|  | * Membres de l’équipe de l’EF |
| ii. | Remerciements |
| iii. | Table des matières |
| iv. | Acronymes et abréviations |
| 1. | Résumé analytique (3-4 pages) |
|  | * Tableau d’informations sur le projet |
|  | * Description du projet (brève) |
|  | * Tableau de notations d’évaluation |
|  | * Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés |
|  | * Tableau récapitulatif des recommandations |
| 2. | Introduction (2-3 pages) |
|  | * Finalité et objectif de l’EF |
|  | * Portée |
|  | * Méthodologie |
|  | * Collecte et analyse des données |
|  | * Déontologie |
|  | * Limites de l’évaluation |
|  | * Structure du rapport de l’EF |
| 3. | Description du projet (3-5 pages) |
|  | * Démarrage et durée du projet, y compris les étapes |
|  | * Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l’objectif et la portée du projet |
|  | * Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles |
|  | * Objectifs immédiats et de développement du projet |
|  | * Résultats attendus |
|  | * Principales parties prenantes : liste récapitulative |
|  | * Théorie du changement |
| 4. | Constatations |
| 4.1 | Conception/élaboration du projet |
|  | * Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs |
|  | * Hypothèses et risques |
|  | * Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet |
|  | * Participation prévue des parties prenantes |
|  | * Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur |
| 4.2 | Mise en œuvre du projet |
|  | * Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre) |
|  | * Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat |
|  | * Financement et cofinancement du projet |
|  | * Suivi et évaluation : conception à l’entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale (\*) |
|  | * Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (\*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (\*), mise en œuvre/exécution globale du projet (\*), coordination et problèmes opérationnels |
|  | * Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection) |
| 4.3 | Résultats et impacts du projet |
|  | Progression vers les objectifs et les résultats attendus |
|  | Pertinence (\*) |
|  | Efficacité (\*) |
|  | Efficience (\*) |
|  | Réalisation globale (\*) |
|  | Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (\*), environnementale (\*), probabilité globale de durabilité (\*) |
|  | Appropriation par les pays |
|  | Égalité des sexes et autonomisation des femmes |
|  | Questions transversales |
|  | Additionnalité du FEM |
|  | Effet de catalyseur/de réplication |
|  | Progrès vers l’impact |
| 5. | Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés |
|  | * Principales constatations |
|  | * Conclusions |
|  | * Recommandations |
|  | * Enseignements tirés |
| 6 | Annexes |
|  | * TdR de l’EF (sans les annexes aux TdR) |
|  | * Itinéraire de la mission d’EF, y compris le résumé des visites sur le terrain |
|  | * Liste des personnes interrogées |
|  | * Liste des documents examinés |
|  | * Matrice des questions d’évaluation (critères d’évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie) |
|  | * Questionnaires utilisés et résumés des réponses |
|  | * Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport) |
|  | * Échelles de notation de l’EF |
|  | * Formulaire signé d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation |
|  | * Formulaire signé du code de conduite du GNUE |
|  | * Formulaire signé d’approbation du rapport d’EF |
|  | * *À joindre séparément :* Piste d’audit de l’EF |
|  | * *À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents* |

**Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d’évaluation**

| **Questions des critères d’évaluation** | | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du fonds des pays les moins avance du FEM (GEF/LDCF) et aux priorités en matière d’adaptation au changement climatique, d’environnement et de développement au niveau local, régional et national ?** | | | | | |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique ? Et qu’en est-il des objectifs stratégiques du FEM et du cadre d’intervention du PNUD ? | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs stratégiques du FEM * Appréciation sur le niveau de cohérence avec le CPD du PNUD et UNDAF | * Cadre de programmation du PNUD * Cadre de programmation du FEM * UNDAF * CPD * Plans de développement nationaux * Stratégies locales * Partenaires techniques et financiers * Partie Nationale * Communautés rurale | * Revue documentaire * Entretiens |
|  | * Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations des communautés bénéficiaires ? | * Appréciation sur le niveau de pertinence avec les besoins exprimés par les bénéficiaires au niveau des sites et leur évolution exprimés dans les plans de développement locaux et nationaux | * Communautés locales bénéficiaires * Organisations et associations locales * Communes rurales * ONG et bureaux d’études locaux * Plans de développement locaux et nationaux | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
|  | * Comment l’approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ? | * Niveau de prise en compte de l’approche genre lors de la formulation du projet * Niveau d’intégration de l’approche genre dans les stratégies de mise en œuvre des activités, au sein du comité de pilotage et des organes de gestion | * Document de projet * Cadre logique * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Plans de travail annuels * Membres comité de pilotage * Rapport de démarrage * PIR * Partie Nationale * Unités de coordination * PNUD * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux * Associations féminines | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration des capacités d’adaptation des bénéficiaires aux effets néfastes du changement climatique | * Nombre de personnes dont les capacités en matière d’atténuation sont renforcées | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Partie Nationale * Unités de coordination * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
|  | * Des solutions alternatives ont-elles permis l’amélioration des revenus des populations ? | * Nombres de bénéficiaires, * Taux d’accroissement des revenus * Autres indicateurs de l’amélioration des conditions de vie | * Rapports d’activités * Rapports financiers * Rapports thématiques * Partie Nationale * Unités de coordination * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
|  | * Les activités développées ont-elles contribué à l’amélioration de la sécurité alimentaire des populations ? | * Taux d’accroissement des Rendements suite à l’utilisation des semences améliorées | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Partie Nationale * Unités de coordination * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
| **Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?** | | | | | |
|  | * Les résultats relatifs au renforcement de la résilience climatique des communautés des zones cibles du projet ont-ils été atteints ? | * Niveau d’atteinte des résultats | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Indicateurs de suivi * PIRs * Partie Nationale * Unités de coordination * PNUD * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
|  | * Quel est le taux d’appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ? | * Niveau d’appropriation par les bénéficiaires des activités du projet * Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires vis-à-vis de l’implication dans le processus décisionnel et de gestion | * Membres comité de pilotage * Partie Nationale * Unités de coordination * PNUD * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux * Communes rurales | * Entrevues * Groupes de discussion |
| **Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?** | | | | | |
|  | * Les coûts des activités de construction des biodigesteurs sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices | * Rapport coût-bénéfices | * Rapports financiers * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Plans de travail annuels * Indicateurs de suivi * APR * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux | * Entretiens * Groupes de discussion * Revue documentaire |
|  | * Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ? | * Appréciation sur les procédures de sélection des opérateurs | * Parties nationales * Unité de coordination * PNUD * Organisations et associations locales * Communautés locales bénéficiaires * ONG et bureaux d’études locaux | * Entretiens |
|  | * Quelle est l’appréciation sur les cadres de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l’appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales ? | * Appréciation sur le travail réalisé par les bureaux d’études et les ONG locales | * Partie Nationale * Unités de coordination * PNUD * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux * Communes rurales | * Entretiens |
|  | * Les dispositifs de suivi, d’accompagnement et d’évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de proje t? | * Appréciation sur les procédures et les outils de SE et de rapportage * Pertinence avec les exigences du PNUD et du FEM en matière de SE | * Document de projet * Rapport atelier de démarrage * Plans de travail annuels * Rapports d’activités * PIRs * Membres comité de pilotage * Unités de coordination * PNUD | * Entretiens * Revue documentaire |
| **Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?** | | | | | |
|  | * Les Comités Locaux se sont-ils appropriés des résultats du projet | * Niveau d’appropriation des résultats par les comités locaux | * Partie Nationale * Unités de coordination * PNUD * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux * Communes rurales | * Entrevues |
|  | * Les collectivités locales, les institutions décentralisées, régionales et nationales se sont-elles appropriées les résultats | * Niveau d’appropriation des résultats par les collectivités locales | * Entrevues |
|  | **Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l’égalité des genres et à l’autonomisation des femmes ?** | | | |
|  | * L’analyse genre a-t-elle pris en compte les différences dans les besoins, les priorités et les capacités d’adaptation aux changements climatiques entre les hommes et les femmes et les personnes de sexe différent ? | * Degré de prise en compte du genre dans la formulation du projet | * Prodoc | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
|  | * Le Cadre logique/résultat comporte-il des indicateurs sexospécifiques pour mesurer les effets de l’intervention en faveur de l’égalité des sexes ? | * Nombre d’indicateurs sexospécifiques du cadre logique | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Indicateurs de suivi * PIRs | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
|  | * Les femmes ont-elles été impliquées dans la prise de décision, ainsi qu’en termes d’accès et de contrôle des ressources pour l’adaptation et des bénéfices résultant des actions est-elle prise d’adaptation ? | * Nombre de femmes impliquées dans la prise des décisions | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Indicateurs de suivi * PIRs * Membres comité de pilotage | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
|  | * Les activités réalisées ont-elles été bénéfiques pour les femmes (51% des bénéficiaires du projet) ? | * Nombre de femmes bénéficiaires de résultats du projet | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Indicateurs de suivi * PIRs | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
|  | * Comment les interventions du projet ont contribué l’égalité des genres et à l’autonomisation des femmes ? | * Nombre de femmes dont les conditions de vie sont améliorées | * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Indicateurs de suivi * PIRs | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
|  | **Cohérence : L’intervention s’accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?** | | | | |
|  | * Existe-t-il des synergies et des interdépendances entre les interventions menées au niveau national dans l’adaptation basée sur les écosystèmes, ainsi que la cohérence entre l’intervention et les normes et critères internationaux | * Existence (ou l’absence) de synergies entre les domaines des changements climatiques * Nombre de réunions de coordinations des PTF et du Gouvernement tenues | * PV des réunions de planification et de coordination | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
| **Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l’environnement, ou à l’amélioration de l’état écologique ?** | | | | | |
|  | * Quel est le niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ? | * Niveau de réalisation de l’ensemble des produits attendus * Niveau de contribution des produits réalisés par rapport aux résultats attendus, sur la base des indicateurs de résultats * Evolution de la valeur des indicateurs | * Cadre logique * Rapports d’activités * Rapports thématiques * Plans de travail annuels * Indicateurs de suivi * PIR * Partie Nationale * Unités de coordination * PNUD * Communautés bénéficiaires * Organisations et associations locales * ONG et bureaux d’études locaux | * Revue documentaire * Entrevues * Groupes de discussion |
|  | * Les conditions préalables à l’obtention des impacts ont-elles été mises en place ? | * Appréciation sur la probabilité d’atteinte des impacts * Facteurs pouvant influer sur l’atteinte des impacts |
|  | * Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l’amélioration du statut écologique | * Effets et changements attendus ou non sur les revenus et la vie des bénéficiaires * Niveau de sensibilisation du public sur les questions de conservation de la biodiversité et le soutien du public pour les activités de conservation * Degré de contribution des activités du projet à l’atteinte des ODD et du changement climatique avec une attention particulière concernant, le genre et de la réduction de la pauvreté |

**Annexe E des TdR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs**

L’indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d’influence indue ni de pression d’une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l’objet de l’évaluation. L’indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d’intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L’indépendance est l’un des dix principes généraux de l’évaluation (avec les principes, objectifs et cibles.

**Les évaluateurs/consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s’engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l’indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l’évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu’ils n’ont pas participé à la conception et à l’exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu’ils n’ont pas effectué l’évaluation à mi-parcours du projet.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’évaluation**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d’évaluation :

Nom de l’évaluateur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’Organisation de conseils (le cas échéant) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d’évaluation et je m’engage à le respecter.

Signé à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu) le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Annexe F des TdR : Échelles de notation de l’EF**

|  |  |
| --- | --- |
| Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle, l’exécution, la pertinence | Notations pour la durabilité : |
| 6 = Très satisfaisant (TS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune  5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucune lacune ou lacunes mineures  4 = Moyennement satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou lacunes mineures  3 = Moyennement insatisfaisant (MI) : un peu en dessous des attentes et/ou lacunes importantes  2 = Insatisfaisant (I) : très en dessous des attentes et/ou lacunes majeures  1 = Très insatisfaisant (TI) : graves lacunes  Évaluation impossible (EI) : les informations disponibles ne permettent pas de procéder à l’évaluation | 4 = Probable (P) : risques négligeables pour la durabilité  3 = Moyennement probable (MP) : risques modérés pour la durabilité  2 = Moyennement improbable (MI) : risques importants pour la durabilité  1 = Improbable (I) : risques élevés pour la durabilité  Évaluation impossible (EI) : l’incidence attendue et l’ampleur des risques pour la durabilité n’ont pas pu être évaluées |

**Annexe G des TdR : Formulaire d’approbation du rapport d’EF**

|  |
| --- |
| **Rapport d’évaluation finale de** *(titre du projet et numéro SIGP du PNUD),* **examiné et autorisé par :**  **Unité mandatrice (Point focal S&E)**  Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)**  Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Annexe H des TdR : Piste d’audit de l’EF**

*Ce qui suit est un modèle pour permettre à l’équipe de l’EF de montrer comment les commentaires reçus sur le projet de rapport d’EF ont (ou n’ont pas) été incorporés dans le rapport final de l’EF. Cette piste d’audit doit figurer en annexe du rapport final d’EF, mais ne doit pas être jointe au dossier du rapport.*

**Pour les commentaires reçus le** *(date)* **pour l’évaluation finale de** *(nom du projet) (no de projet SIGP PNUD)*

Les commentaires suivants ont été fournis au projet de rapport d’EF ; ils sont référencés par institution/organisation (ne pas indiquer le nom du commentateur) et par numéro de suivi des commentaires (colonne « # ») :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Institution/**  **Organisation** | **#** | **Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire** | **Commentaire / Retour sur le projet de rapport d’EF** | **Réponse de l’équipe de l’EF**  **et mesures prises** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

1. Les réalisations, l’efficacité, l’efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l’exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I) [↑](#footnote-ref-1)
2. Disponible sur : [http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml](http://web.undp.org/evaluation/guideline/section-6.shtml) [↑](#footnote-ref-2)
3. L’unité mandatrice est tenue d’effectuer les paiements à l’équipe de l’EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l’unité mandatrice à l’équipe de l’EF quant à la qualité et à l’exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l’unité mandatrice, l’unité des services d’achat et le bureau d’appui juridique seront également informés afin qu’une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l’évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

   <https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default> [↑](#footnote-ref-3)
4. Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx> [↑](#footnote-ref-4)
5. [https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx](file:///C:\Users\margarita.arguelles\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\D4OVLSQW\%20https:\intranet.undp.org\unit\bom\pso\Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines\Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx) [↑](#footnote-ref-5)
6. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-6)